PERMIS DE CONSTRUIRE

NOM: M. et Mme ----------

ADRESSE:

ADRESSE PROJET :

Section -- n° ---
Surface: 735 m²

DATE	MODIFICATIONS

SIGNATURE CLIENT:

SEPTAPH DESIGN

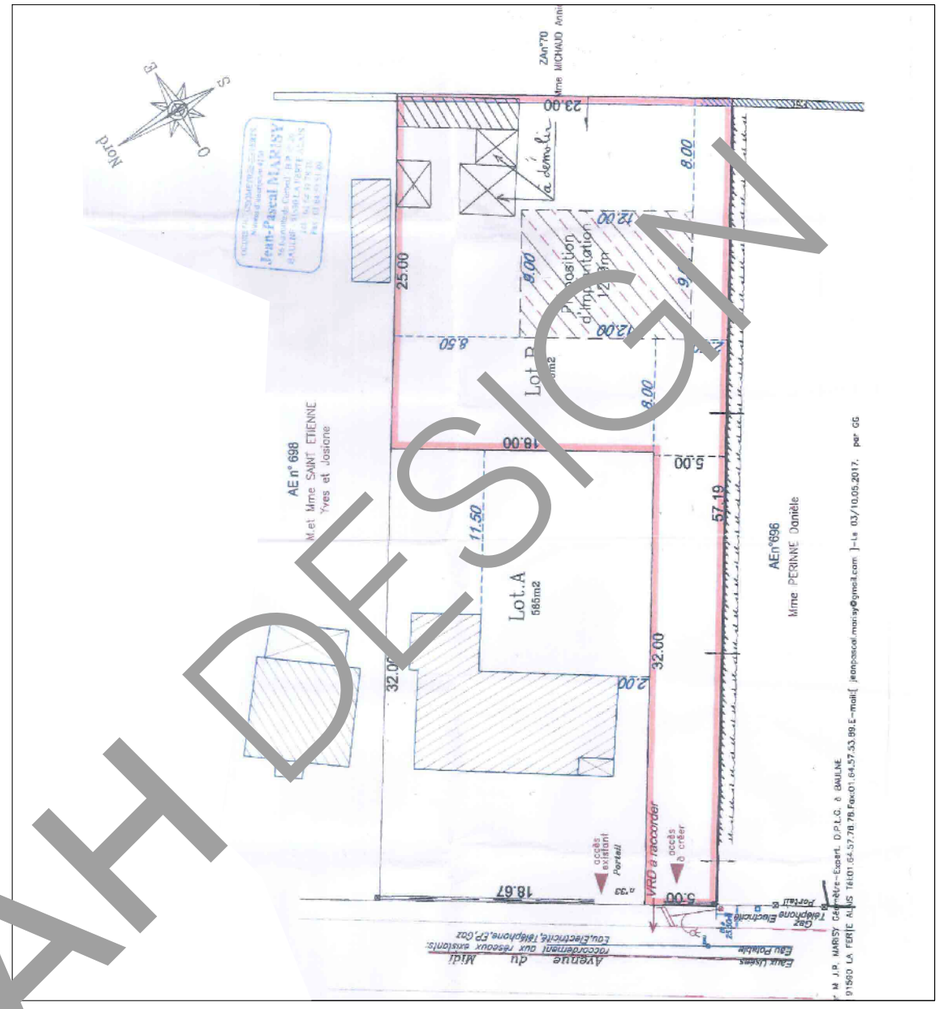

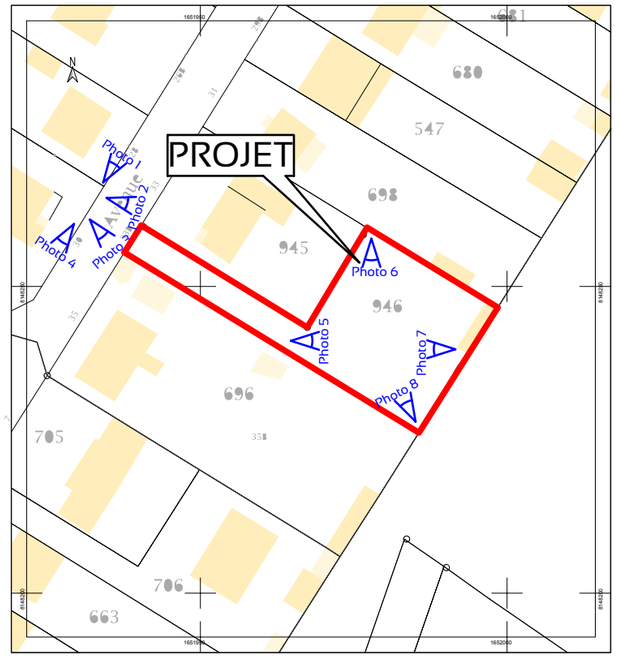

SEPTAH DESIGN

M. et Mme
Jacques et Claudie

ADRESSE PROJET :

DATE

12/10/2018

PCMI 1 SITUATION

N° Plan
21

Maître d'ouvrage

M. et Mme
Jacques et Claudie

ECH :

NB
Les côtes et surfaces sont données à titre indicatif.
Elles doivent impérativement être vérifiées avant exécution.

Zoom sur accès terrain et viabilisation
ech: 1/100e

SEPTAH DESIGN

M. et Mme

ADRESSE PROJET :

DATE
12/10/2018

PCMI 2 PLAN MASSE

N° Plan
22

Maître d'ouvrage

M. et Mme

ECH : **1/200**

NB
Les côtes et surfaces sont données à titre indicatif. Elles doivent impérativement être vérifiées avant exécution.

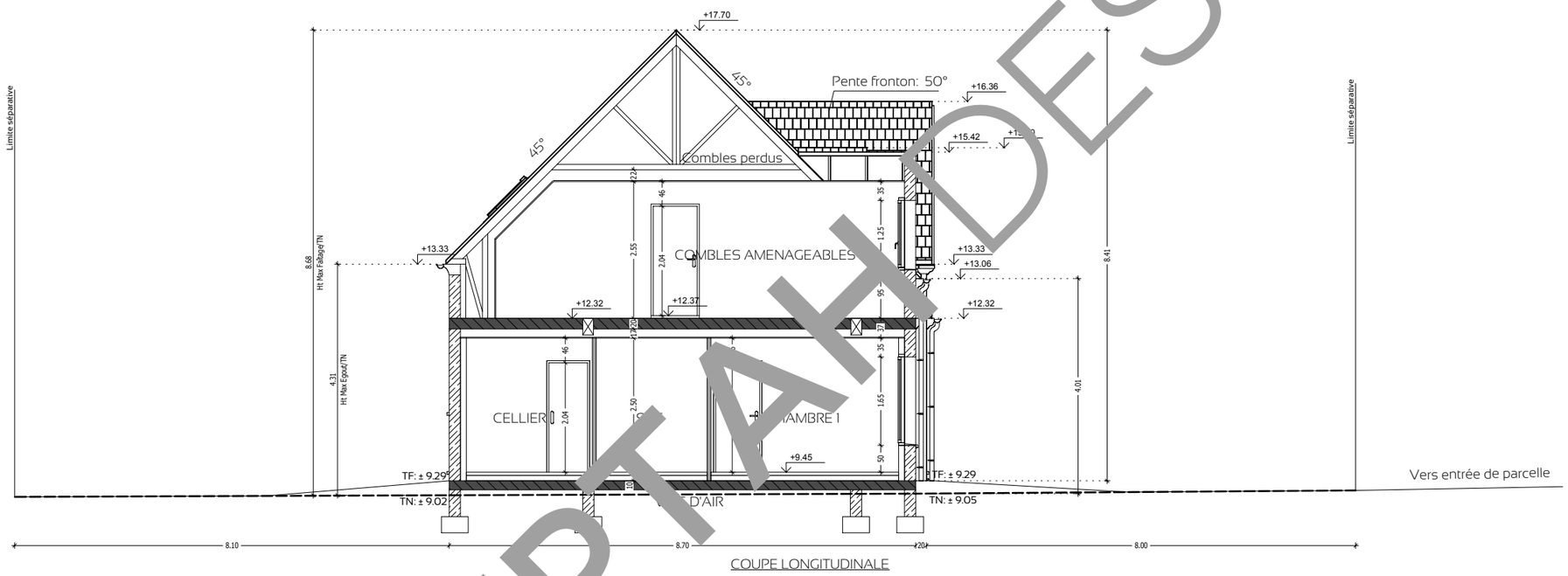

COUPE LONGITUDINALE

SEPTAR DESIGN

M. et Mme

ADRESSE PROJET :

DATE
12/10/2018

PCMI 3 COUPE TN

N° Plan
23

Maître d'ouvrage

M. et Mme

ECH : **1/100**

NB
Les côtes et surfaces sont données à titre indicatif.
Elles doivent impérativement être vérifiées avant exécution.

NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice a pour but de décrire l'ouvrage qui sera réalisé sur un terrain acquis par M. et Mme ----------.
Celui-ci est situé au --, ----- (Lot B) sur la commune de -------- dans le département de l'Essonne
et référencé au cadastre: section -- n°-- pour une surface totale de 759 m².

1) L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants.

- Le terrain a été créé suite à une division de parcelle. il est totalement végétalisé entretenu.
- Le terrain comprend trois arbres. Il comprend également une haie sur tout le pourtour de la parcelle à l'exception des nouvelles limites séparatives définies lors de division de la parcelle initiale.
- L'environnement du projet est constitué de pavillons de styles et d'aspects diférents.
- Le terrain se situe au dessous du niveau de la voirie avant tout travaux de construction, et présente une légère pente descendant vers le fond de la parcelle.

2) Les parties retenues pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaitre, en fonction des caractéristiques du projet :

- L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé

- Les trois arbres seront abattus afin de permettre la construction et l'accès au terrain.
- Une partie de la haie donnant sur le chemin d'accès sera abattue, cela afin de permettre l'accès au terrain.
- Cet accès devra être créer depuis l'avenue du Midi, notamment en abattant une partie de la clôture.

Il ne présente aucun autre élément naturel remarquable ou structurant le paysage qui pourrait gêner ou nécessiter une attention particulière lors de l'élaboration du projet.

3) L'implantation, l'organisation, la composition des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants.

Le projet envisagé est la construction d'une maison individuelle à usage d'habitation principale et d'une annexe (Garage).
Le projet est constitué d'un corps principal rectangulaire avec une avancée de toiture, un fronton une lucarne et un porche couvert sur la façade avant.
Le pavillon comprend un niveau de rez de chaussée ainsi qu'un comble aménagé (et une partie aménageable) sous une couverture 2 pans de 45°.
L'avancée de toit recevra une pente de 50°, tout comme le fronton. La lucarne recevra une pente de 45° et le porche une pente de 40°.
Le projet sera implanté à 8.00m de la limite séparative avec le lot A (Nord Ouest) et à 2.50m de la limite de propriété au Sud Ouest.
La maison sera implantée à + 10.45m (la référence étant 10.00m sur le tampon donnant sur la voirie - voir plan de masse)

- Le traitement des constructions, clôtures végétations ou aménagements situés en limite de terrains

Le terrain sera viabilisé et permettra donc un raccord des différents réseaux en souterrain, au domaine public, de la façon suivante :

- EDF, PTT, AEP aux coffrets en limite de propriété (viabilisation à créer - Emplacement à définir)
- Gaz Citerne, emplacement à définir.
- EU/EV et EP vers leurs réseaux, sous voirie (viabilisation à créer - Emplacement à définir)

Le projet est respectueux de la typologie locale, tant par la forme, les proportions, que par la nature des matériaux employés :

- Couverture en tuiles terre cuite "VOLNAY TANDEM" aspect 20/m² teinte Sablé Champagne.
- L'enduit principal donnera un aspect gratté ton pierre (réf: WB 016)
- L'enduit secondaire donnera un aspect gratté ton blanc kaolin (réf: WB 500)
- Les menuiseries et volets roulants seront en PVC et aluminium laqués de ton blanc cassé.
- La porte d'entrée sera en aluminium laquée ton blanc cassé.
- La porte de garage sera sectionnelle à lames horizontales ton blanc cassé.
- Les gouttières ainsi que les descentes de gouttières d'eaux pluviales seront en zinc naturel de [illegible]

- Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer.

- Aucun projet de clôture complémentaire n'est prévu pour le terrain
- Une demande ultérieure sera effectuée pour réaliser la clôture.

- L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.

- L'implantation du projet permettra le stationnement de deux véhicules dont un à l'extérieur du projet.
- Cette aire de stationnement recevra un revêtement perméable permettant ainsi l'infiltration des eaux de pluie.

SEPTAPH DESIGN

M. et Mme

ADRESSE PROJET :

DATE
12/10/2018

PCMI 4 NOTICE

N° Plan
24

Maître d'ouvrage

M. et Mme

ECH :

NB
Les côtes et surfaces sont données à titre indicatif.
Elles doivent impérativement être vérifiées avant exécution.

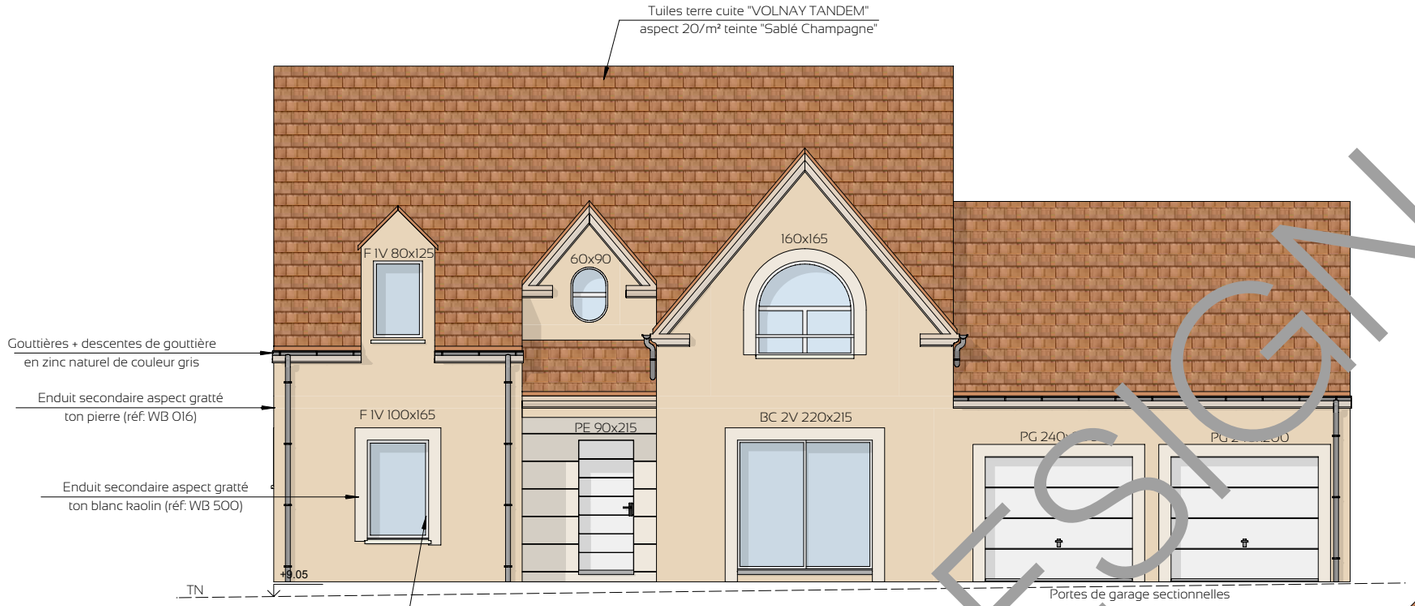

FACADE NORD-OUEST

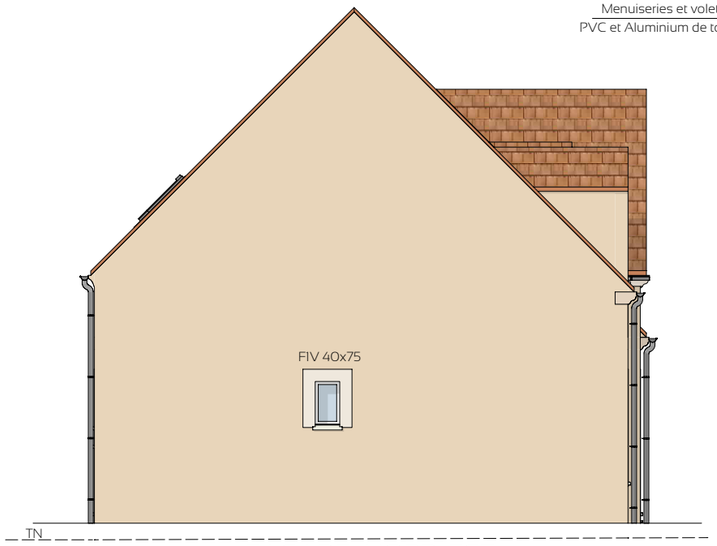

FACADE NORD-EST

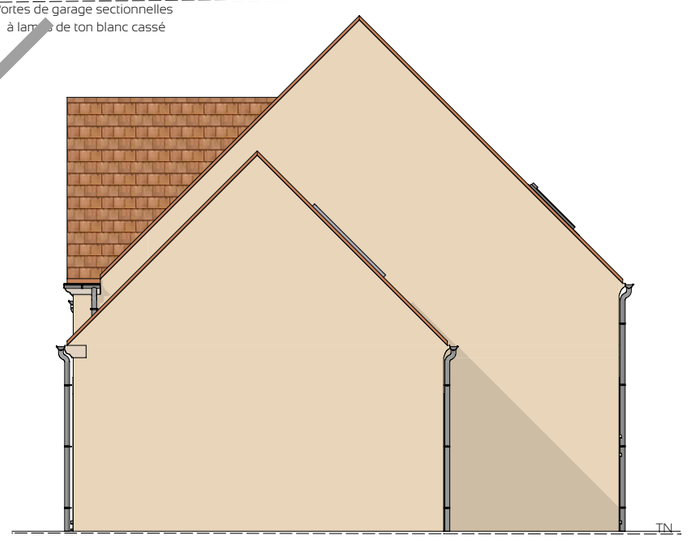

FACADE SUD-OUEST

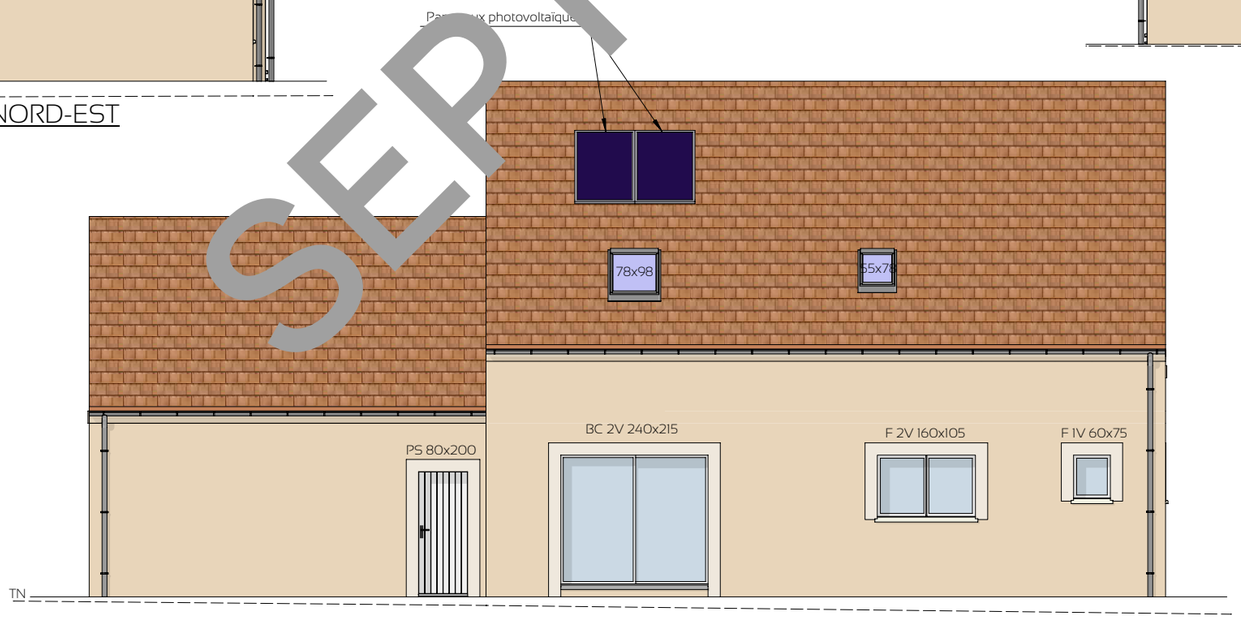

FACADE SUD-EST

SEPTAPH DESIGN

M. et Mme

ADRESSE PROJET :

DATE
12/10/2018

PCMI 5 FACADES

N° Plan
25

Maître d'ouvrage

M. et Mme

ECH : **1/100**

NB
Les côtes et surfaces sont données à titre indicatif.
Elles doivent impérativement être vérifiées avant exécution.

PHOTO 1

PHOTO 2

PHOTO 3

Insertion (photo 6)

PHOTO 4

PHOTO 5

SEPTAHDESIGN

M. et Mme

ADRESSE PROJET :

DATE
12/10/2018

PCMI 6/7/8 PHOTOS

N° Plan
26

Maître d'ouvrage

M. et Mme

ECH :

NB
Les côtes et surfaces sont données à titre indicatif.
Elles doivent impérativement être vérifiées avant exécution.